RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ÉNERGIE DES SOURCES

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources, que l'adoption du **règlement 004-2026 relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses des délégués siégeant au conseil d'administration** a été effectuée à la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources le douze novembre de l'an deux mille vingt-six (12 novembre 2026).

Toute personne désirant prendre connaissance de ce règlement pourra le faire en s'adressant au bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Sources ou sur son site Web https://mrcdessources.com/amenagement-du-territoire/transition-energetique/regie-de-lenergie-des-sources/ ou au bureau municipal des municipalités membres de la Régie intermunicipale de l'Énergie des Sources, et ce, durant les heures régulières de bureau.

DONNÉ à Val-des-Sources, ce treizième jour du mois de novembre de l'an deux mille vingt-six (13 novembre 2026).

Signature
numérique de
Frédéric Marcotte
Date : 2026.11.13
11:40:14 -05'00'

Frédéric Marcotte
Directeur général et secrétaire-trésorier